

Dénis de réalité à QUIMPER .

Dernièrement nous avons alerté notre hiérarchie et les magistrats de l'application des peines de Quimper sur nos difficultés actuelles et surtout futures par rapport à la prise en charge des PPSMJ .

En effet , en raison de départs en retraite non remplacés (2) , d'agents en disponibilité ,en arrêt maladie de longue durée , en congé maternité , le **SPIP de Quimper va perdre 40 % de son effectif en Août 2017** .

8 agents vont devoir faire le travail de 13 !

En dehors de mesurées à évaluer (BEX collectif , rapports à 6 mois) , notre hiérarchie ne nous propose aucune solution viable sauf à accepter le démantèlement d'une organisation sectorielle , qui a fait ses preuves depuis longtemps sur notre territoire , au profit d'un Salmigondis indigeste et ingérable tant pour le personnel que pour la population suivie .

Les magistrats de l'application des peines répondent par le code de procédure pénale au cas où nous l'aurions oublié .

Nous n'avons en rien oublié nos missions , ni notre devoir d'équité envers la PPSMJ .

Au contraire , nous sommes attachés au lien avec les justiciables , tant condamnés que victimes , et au devoir de qualité dans les prises en charge que nous devons privilégier par rapport à une gestion de stock quantitative sans lien avec notre travail de prévention de la récidive .

Nos instances décisionnaires sont sourdes mais nous ne sommes pas muets .

Nous avons aussi un devoir de vérité qui prime sur les dénis de réalité .

Le déni de réalité c'est de penser que nous allons pouvoir faire le même travail à 8 qu'à 13 !

Le devoir de vérité , c'est la réalité : cela n'est pas possible !

La réalité concrète des travailleurs sociaux du SPIP de Quimper , c'est qu'ils vont se retrouver à **gérer un effectif de 130/140 mesures par personne** , sans compter l'impact non négligeable sur les permanences à assurer tant au service que pour les POP , weekend compris .

En Août 2017 , il y aura un nom de TS sur chaque dossier . Le devoir de vérité c'est de dire que la prise en charge des PPSMJ sera dégradée en proportion des 40% .

C'est notre réalité concrète , c'est la réalité des faits .

La réalité c'est surtout que nous n'acceptons pas de porter la responsabilité, ni aucune culpabilité de ce fait lié au manque d'anticipation de notre administration (pourtant les départs en retraite ce n'est pas une variable surprise ...)

Notre responsabilité c'est justement de dire cette réalité factuelle et de demander un remplacement des postes manquants le plus rapidement possible tant par des agents titulaires que par des vacataires .

L'Equipe des CPIP Antenne Quimper